

1ère déclaration préalable des délégués du personnel du PAS 38 Udas CAPD du 10 janvier 2012

Le ministère supprime des postes pour faire des économies. Cela met en péril les progrès de tous les élèves, car ce sont les élèves aisés qui tirent leur épingle du jeu de conditions de travail aggravées, dans des classes plus chargées et sans réseaux d'aide complets. Les réformes comme l'aide personnalisée, la semaine de quatre jours ou l'élitisme des programmes rendent le plus souvent les journées de classe irrespirables, celles des élèves comme celle des enseignants.

Bientôt, les enseignants seront évalués selon des critères propres au monde de l'entreprise : fi de la pédagogie, il faut se vendre et faire du chiffre ! Déjà fréquemment, une difficulté rencontrée est mise sur le compte d'une incompétence ; les enseignants sont culpabilisés, leur savoir-faire est mis en cause. Les résultats aux évaluations nationales deviennent le critère premier de réussite de l'école et des enseignants, comme si l'éducation des citoyens de demain pouvait se résumer à des chiffres de performance dans des exercices scolaires de français et de mathématiques. Alors qu'on devrait se poser la question de la pertinence de cette culture d'examen dans le premier degré, les enseignants subissent de plus en plus souvent un climat de mise en examen.

Il n'y a plus grand chose d'humain dans la direction du personnel de l'Éducation Nationale.

Pourtant, l'Éducation Nationale n'a rien à vendre. Elle n'a pas à être évaluée sur des critères de rentabilité car cette éducation des citoyens de demain ne peut-être une marchandise. C'est l'investissement suprême du pays, dont on devrait améliorer l'efficacité, en pleine concertation avec les enseignants.

Les enseignants ne sont pas des pions à placer, déplacer ou supprimer.

La pédagogie est le cœur du métier. Elle demande créativité, humanisme, coopération, entraide et confiance. Les enseignants pourront-ils toujours en faire preuve s'ils sont soumis à des pressions constantes ? On leur demande de fournir de plus en plus souvent des données chiffrées, de juger très fréquemment des compétences de leurs élèves de façon binaires alors que les apprentissages ne sont pas linéaires, de ficher, d'instaurer une traçabilité sans faille des élèves et un déterminisme contraire à l'idée même d'éducation, remettant en cause toutes les avancées pédagogiques du siècle écoulé, au détriment des droits de l'homme et des principes républicains.

On demande maintenant aux enseignants de renoncer à leurs temps partiels sur autorisation pour « récupérer du potentiel humain ».

Les enseignants connaissent leur métier. Ils sont exigeants dans leur travail et doivent pouvoir exercer sereinement, c'est-à-dire à une distance raisonnable de chez eux, avec une durée de travail raisonnablement choisie sans avoir à se justifier par des contingences privées.

Mme l'Inspectrice d'Académie, nous sommes tous d'accord pour améliorer l'efficacité du service public de l'Éducation Nationale, avec exigence. Mais, pour

cela, la confiance aux enseignants et la concertation sont indispensables. L'exercice du métier de pédagogue doit se poursuivre. L'équilibre entre les nécessités du service et le respect de la vie privée comme celui des attentes individuelles doit être préservé.

Nous vous demandons, Mme l'Inspectrice d'Académie, de faire confiance aux enseignants pour atteindre ces objectifs.

Denis Polère et Cécile Duchasténier, délégués du PAS 38

2ème déclaration préalable des délégués du personnel du PAS 38 Udas CAPD du 10 janvier 2012

Temps partiel :

En publiant (pendant les congés de fin d'année !) votre décision de limiter les conditions de travail à temps partiel sans en préciser ni les modalités, ni les conditions dans lesquelles vont se dérouler les entretiens menés par les IEN, ni les critères d'appréciation, ni la proportion de collègues exerçant à temps partiel que vous souhaitiez voir reprendre à temps plein, vous avez plongé l'ensemble des collègues des écoles de l'Isère (et pas seulement ceux qui exercent à temps partiel sur autorisation) dans le doute dans le meilleur des cas, la stupeur et la colère, voire la détresse, le plus souvent.

Si nous avons bien entendu les raisons contextuelles que vous nous avez présentées lors des CAPD et groupe de travail de l'automne, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir une mesure permettant d'amortir les nombreuses suppressions de postes de remplaçants que vous allez devoir mettre en place à la rentrée prochaine.

Mais votre calcul risque de se révéler faux, tant il est vrai que nombreux sont les collègues qui n'arrivent à supporter les conditions dans lesquelles ils exercent (charge de travail s'ajoutant aux temps de transport répétés s'ajoutant à leur charge familiale) que grâce à ce temps partiel (au prix d'un sacrifice financier important). Il est d'ores et déjà à prévoir une charge supplémentaire pour le remplacement. Nul doute que le malaise et le mal-être des enseignants, que l'augmentation des dossiers SMS permet en partie de mesurer, va encore s'étendre et s'aggraver.

Le mouvement des enseignants, depuis qu'il s'appelle « mobilité », diminue la mobilité choisie. Les enseignants mal nommés étaient jusqu'à présents nombreux à ne « tenir » que grâce à un temps partiel. Eux et ceux qui aspirent tout simplement à un mode de vie plus équilibré ont-ils à faire les frais de choix politiques nationaux désastreux qui vous poussent à « récupérer du potentiel humain » ?

Nombreux sont ceux qui savent par avance que la qualité de leur enseignement en pâtirait s'ils devaient reprendre leur activité à temps plein. En effet, une partie non négligeable du temps libéré est mise à profit pour préparer la classe sereinement et l'oxygénation offerte par le temps partiel profite à l'efficacité pédagogique, grâce à un meilleur équilibre personnel.

Vous annoncez des entretiens individuels à l'issue desquels les IEN pourront «apprécier la compatibilité tant du temps partiel que de la quotité demandée en fonction des nécessités du service. »

Tout entretien individuel fait courir un risque de partialité. C'est donner aux IEN un pouvoir, et par conséquent une responsabilité bien grands sur la vie privée des enseignants.

Notre fonction de délégué des personnels nous pousse à tirer la sonnette

d'alarme face cette chronique d'un gâchis programmé. Il est encore temps de sortir d'un processus à la « France Télécom » vers lequel les nouvelles dispositions ministérielles et départementales nous entraînent inexorablement.

La suppression du temps partiel des directeurs d'école nous interpelle. La direction de l'école doit être efficace, nul ne le conteste. Mais quand le conseil des maîtres est associé à la direction de l'école avec partage des tâches et responsabilisation des adjoints, et à condition que le directeur ou l'équipe enseignante s'engagent à mettre en œuvre cette direction efficace, en quoi l'exercice à temps partiel de la direction constitue-t-il un problème ? Il y a même des directions qui fonctionnent mieux grâce au temps partiel, qui offre une plus grande souplesse d'organisation et d'investissement ...

Ce projet de suppression du temps partiel pour les directeurs d'école est une nouvelle atteinte à ce qui reste de l'esprit collégial de la direction et un nouveau pas vers le statut de chef d'établissement du premier degré que nous combattons vivement.

Madame l'Inspectrice d'Académie, l'équilibre entre les nécessités du service et le respect de la vie privée des enseignants comme celui de leurs attentes individuelles doit être préservé.

Nous vous demandons donc, en respectant mieux les besoins personnels de nos collègues, de ne pas aggraver davantage le fonctionnement du service public. Les élèves n'ont pas à subir les conséquences d'une mesure technique, la récupération de moyens humains, qui en définitive ne peut que se retourner contre eux.

Denis Polère et Cécile Duchasténier, délégués du PAS 38